

# 302

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne**  
Hebdomadaire romand  
N° 302 23 janvier 1975  
Douzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Eric Baier  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley

## Perdu : 600 millions

La lecture du Message fédéral réserve une surprise.

Le déficit de la Confédération pour 1975 est estimé à 1,8 milliard. Comment arrive-t-on à un chiffre aussi élevé puisque le budget adopté par les Chambres prévoyait 300 millions de déficit et que le peuple, le 8 décembre dernier, a privé le ménage fédéral de 700 millions de recettes ?

$300 + 700 = 1000...$  Où donc cette différence de 800 ?

200 sont prévus pour une relance des investisse-

ments et 600 sont considérés comme une perte supplémentaire de recettes. Perte sur laquelle aucune explication n'est donnée. Selon toute vraisemblance, le rendement des droits de douane et de l'Icha a été inférieur aux prévisions.

L'explication est dans la stagnation de la consommation intérieure suisse.

Mais au lieu de relancer cette consommation, on s'apprête à la restreindre encore par de considérables compressions budgétaires. Il en résultera de nouvelles pertes fiscales pour la Confédération... Va-t-on exiger, l'an prochain, de nouvelles restrictions, qui entraîneraient de nouvelles pertes, qui exigeraient de nouvelles restrictions, etc. ?

## Malades de la presse

« Table ouverte » en Suisse romande dimanche passé, et outre-Sarine dernièrement la séquence économique « Kassasturz », l'émission de politique nationale « CH-Report » : avec une certaine bonne volonté, le petit écran sert de porte-voix à la presse écrite en difficultés. Régulièrement émergent des débats des grands mots prononcés sur un ton définitif : démocratie, liberté d'expression, diversité de l'opinion. Et la presse, à l'ombre de ces formules éternelles de paraître intouchable, méritant tous les subsides imaginables. Une démystification s'impose (elle est plus avancée outre-Sarine, bien que l'on ait fait quelques pas dans cette direction à « Table ouverte »). Car enfin la

diversité d'opinion s'avère à l'examen plus sentimentale que réelle (mêmes photos, mêmes textes d'agences, mêmes correspondances, mêmes sources d'information), la liberté d'expression mal garantie (très faible transparence de la presse : qui commande ? qui décide à l'intérieur des journaux ?), la promotion de la démocratie souvent réduite à des manœuvres d'uniformisation (repli généralisé vers des rubriques telles que le sport ou les faits divers). Le tableau est sombre, certes ; mais il faut admettre que cette situation est avantagieuse pour le patronat qui trouve dans une presse écrite faible (voir en pp. 6 et 7) l'outil idéal de conservation de son influence. Sans une remise en question de cet ordre-là, le problème de l'aide à la presse ne se pose même pas.

## Un test

Un mauvais feuilleton dont on n'a plus les moyens de tourner les derniers épisodes : l'aide publique au développement de la Suisse. Jusqu'ici le Conseil fédéral vivait sur le crédit de 275 millions voté en 1972 par le Parlement pour une période de deux ans et demi (environ 110 mio par an). Aujourd'hui, il est temps, si l'on veut poursuivre

les projets en cours, de renouveler cette provision. Le Conseil fédéral s'apprête à le faire en février. Mais quelle somme recevra-t-il ? Le climat n'est certes pas favorable ; on se souvient du trait tiré par les commissaires du National sur le programme de l'IDA (voir en pages 2 et 3). Les parlementaires céderont-ils à la tentation nationaliste, faisant fi des responsabilités fondamentales de la Suisse face au tiers monde ? Un débat crucial dans la perspective des prochaines élections.

# Aide publique au développement: la réalité derrière le boniment

« Le volume de l'aide publique au développement en 1973 s'est maintenu, en chiffres absolus, approximativement au même niveau qu'en 1972, alors qu'en chiffres relatifs, par rapport au PNB, le volume de l'aide publique a baissé, passant de 0,22 % en 1972 à 0,16 % en 1973. En comparant ces deux années, il y a lieu de tenir compte d'un facteur exceptionnel, à savoir le versement de deux tranches de prêt à l'IDA, qui a conduit à un fort accroissement en 1972. L'aide publique bilatérale s'est accrue en 1973 d'environ 10 %, alors que l'aide publique multilatérale a diminué en raison du versement d'une seule tranche de prêt à l'IDA. »

Les auteurs du mémorandum soumis par la Suisse au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE sur la coopération suisse au développement en 1973, les rédacteurs de ce texte important paru en décembre 1974 sont de remarquables dialecticiens.

Voilà un « volume d'aide » (67,4 millions de dollars en 1972 et 70,7 millions en 1973) qui a donc diminué de près d'un cinquième en deux ans par rapport au PNB, et qui serait pourtant resté « approximativement le même » ! M. Chevallaz aurait besoin de tels magiciens pour présenter ses statistiques budgétaires aux parlementaires et à l'opinion publique...

Tout boniment mis à part, y a-t-il quelque intérêt à citer des chiffres « absolus » en cette période d'inflation ? Et en arriver à tirer argument du niveau artificiellement élevé de l'aide au développement en 1972 en raison de versements exceptionnels à l'IDA (Association internationale du développement, cf. DP 294) pour excuser la minceur des crédits de 1973 relève de la supercherie : — la Suisse, IDA ou pas IDA, est toujours dans les chiffres rouges de l'OCDE en matière d'aide au développement, puisque la norme fixée en la matière était de 1 % du PNB (le pourcentage des

engagements suisses est, par rapport au PNB, en 1973 comme devant, largement inférieur à la moyenne enregistrée par l'ensemble des pays membres du CAD);

— et qui plus est, on sait que la commission du National a précisément préconisé de serrer la vis aux plus déshérités en sacrifiant les fonds destinés aux programmes de l'IDA sur l'autel de l'austérité.

Donc, les recettes du tiers monde en provenance de notre pays sont en baisse au chapitre de l'aide publique. Tout artifice de présentation mis à part, les chiffres, eux, ne trompent personne. Mais la bonne conscience helvétique n'en est pas troublée pour autant : il est d'usage de mettre en avant la masse des investissements privés comme le signe manifeste de notre solidarité avec les plus pauvres. Et d'avancer des totaux impressionnants :

## ANNEXE

### Les formules de 1973

*Le 19 mars 1973, le Conseil fédéral proposait, sous la forme d'une « loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales » de donner un cadre légal à notre solidarité envers le tiers monde; il n'a pas eu l'oreille des députés, impressionnés par le chantage au référendum facultatif entrepris aussitôt par Schwarzenbach.*

*Quelques extraits de ce texte pour fixer des notions fondamentales :*

— *L'objet (article premier) :*

*La Confédération prend des mesures au titre de la coopération au développement et de l'aide humanitaire internationales. Ces mesures expriment la solidarité qui figure au nombre des prin-*

« Les apports de l'économie privée ont passé de 89,6 mio de dollars en 1972 à 208,4 mio en 1973. Ceci représente une augmentation de 133 % par rapport à l'année précédente, qui est due essentiellement à l'accroissement des crédits à l'exportation garantis et non garantis. Par rapport au PNB, le pourcentage des flux du secteur privé a par conséquent passé de 0,30 en 1972 à 0,50 en 1973. »

### Les placements lucratifs

Mettons là une nouvelle fois les choses au point ! Les investissements privés dans le tiers monde, s'ils sont le signe d'une certaine (inéluçtable ?) ouverture de nos industries vers la mer, ne peuvent être versés au crédit de notre solidarité au même titre que la coopération publique au développement par exemple : il s'agit de placements lucratifs, et qui doivent être d'un bon rapport; et même si en tant que mises de fonds ils jouent un

*cipes régissant les relations de la Suisse avec la communauté internationale.*

— *Les principes (art. 2) :*

1. *La coopération au développement et l'aide humanitaire internationales sont fondées sur le respect mutuel des droits et des intérêts des partenaires.*

2. *Les mesures prises en vertu de la présente loi doivent tenir compte de la situation particulière des pays partenaires ainsi que des besoins des populations bénéficiaires.*

3. *Les prestations de la Confédération sont accordées sous forme de dons ou à des conditions de faveur. Elles complètent en règle générale les efforts entrepris par les partenaires eux-mêmes.*

— *La coopération au développement, ses objectifs, ses formes (art. 5 et 6) :*

*La coopération au développement soutient les efforts des pays en développement en vue d'améliorer*

rôle bénéfique, ils ne sauraient, à cause de leur irrégularité, jouer le même rôle de soutien de l'économie de pays en voie de développement que l'aide publique : leur source est susceptible de se tarir d'un mois à l'autre et compromettre des efforts indispensables de planification dans les pays concernés.

Considérons par exemple les flux et reflux des investissements directs qui sont spécialement caractéristiques de la nature aléatoire des investissements privés (il y a du reste quelque ambiguïté à les classer au même chapitre que les crédits à l'exportation qui supposent encore moins d'engagement véritable en faveur du tiers monde). Voici l'évolution en question :

— Au cours des trois dernières années, les investissements directs se sont dirigés principalement vers l'Amérique latine (1971 : 24,8 ; 1972 : 32,4 ; 1973 : 53,6 mio de dollars). On peut constater que les investissements vers cette région ont représenté en 1971 37,8 % des investissements nets totaux et en 1972 44,3 %. En 1973, ils ont con-

tinué de progresser (augmentation de moitié) pour atteindre le pourcentage de 66,6.

Pour leur part, les flux nets d'investissements directs vers l'Afrique, qui étaient en 1971 de 17,9 mio de dollars, ont très fortement diminué en 1972 avec un volume de 1,5 mio de dollars. En 1973, ils ont encore subi une baisse supplémentaire et ont atteint un volume de 1,1 mio de dollars. Ces capitaux représentaient, en 1973, 1,4 % du total des investissements directs, contre 27,2 % en 1971 et 2,0 % en 1972.

### Une question de profit

Est-ce à dire que les pays africains n'avaient soudain plus besoin de francs suisses ? La réponse s'impose d'elle-même : le profit à tirer de ces investissements s'est révélé moins considérable que prévu, moins considérable en tout cas que ceux prévisibles dans les pays latino-américains à gouvernement fort !

*rer les conditions de vie de leurs populations. Elle doit contribuer à mettre les pays partenaires en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces. Elle tend, à long terme, vers un meilleur équilibre au sein de la communauté internationale (art. 5).*

*1. La coopération au développement peut revêtir les formes suivantes :*

*a) La coopération technique qui, par l'apport de connaissances et d'expériences, tend notamment à favoriser l'épanouissement de l'homme et à lui donner la possibilité de participer activement au développement économique, social et culturel de la société à laquelle il appartient ;*

*b) L'aide financière qui contribue notamment à développer l'infrastructure économique et sociale des pays auxquels elle est destinée ;*

*c) Des mesures de politique commerciale qui visent notamment à assurer une meilleure partici-*

*pation des pays en développement au commerce mondial, afin qu'ils puissent en retirer des avantages plus substantiels ;*

*d) Des mesures en vue d'encourager l'engagement de ressources du secteur privé, telles que les investissements, de nature à favoriser le développement au sens de l'article 5 ;*

*e) Toute autre forme propre à atteindre les objectifs mentionnés à l'article 5.*

*2. Lorsque cela paraît indiqué, différentes formes de coopération au développement sont conjuguées. C'est avant tout le cas de la coopération technique et de l'aide financière dans la mise en œuvre de programmes et de projets de développement.*

*— L'aide humanitaire, ses objectifs, ses formes (art. 7 et 8) :*

*L'aide humanitaire a pour objectifs de contribuer, par des mesures de prévention ou de secours, à*

## Touristes

Goethe  
A Rome  
Un matin.

Théodore de Bèze  
Aux chutes du Zambèze.

Freud  
Au comble  
Du ça.

Napoléon à Sainte-Hélène.

Vous ici ?  
Quelle aubaine.

**Gilbert Trollet**

*la sauvegarde de la vie humaine lorsqu'elle est menacée ainsi qu'au soulagement des souffrances ; elle vient notamment en aide aux populations victimes d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit armé (art. 7).*

*1. L'aide humanitaire peut revêtir les formes suivantes :*

*a) Des prestations en nature, notamment la mise à disposition de denrées alimentaires ;*

*b) Des contributions en espèces ;*

*c) La mise à disposition de spécialistes et d'équipes de secours, notamment en cas de catastrophe ;*

*d) Toute autre forme propre à atteindre les objectifs mentionnés à l'article 7.*

*2. Lorsque cela paraît indiqué, différentes formes d'aide humanitaire sont conjuguées.*

# Crise dans le bâtiment : les «grands» suisses alémaniques montrent le bout de l'oreille

*La crise du bâtiment est patente : les annonces de licenciements en masse alternent avec celles qui mentionnent le renvoi définitif de milliers de saisonniers dans leur pays d'origine sans espoir de retrouver du travail dans notre pays ; en attestent également les difficultés des jeunes dessinateurs, techniciens, architectes, à la recherche de leur premier emploi.*

*Le nombre des projets de constructions publiques et privées marque une chute verticale.*

*35 000 à 40 000 logements de luxe seraient vacants. Insupportable aux travailleurs, cette crise, due d'une part à la stabilisation démographique de la population suisse (la demande ne sera plus jamais ce qu'elle était) et due, d'autre part, au désordre structurel de la branche en question, peut être très grave pour l'économie dans son ensemble. Accessoirement, elle renforcera la mainmise de la Suisse alémanique sur l'économie romande et tessinoise.*

En soi, la chute actuelle de l'activité dans le bâtiment n'a rien d'exceptionnel : une production en dents de scie est une des caractéristiques de cette industrie, crise ou pas crise.

Témoin, un passé récent : entre 1964 et 1967, l'activité dans la construction subissait un recul notable avant de reprendre une croissance plus rapide que les autres secteurs économiques (à Genève, la baisse atteignait environ 25 % en 1968, la récession s'étant poursuivie plus longtemps). De telles variations aboutissent tout d'abord — c'est ce que nous voyons aujourd'hui — à un démantèlement de l'appareil de production, démantèlement dont l'importance apparaît bien sûr lors de la reprise : les ouvriers, et plus particulièrement les saisonniers, sont renvoyés dans leur pays et la formation qu'ils ont acquise est perdue pour l'économie nationale, les employés maintenus à leur poste sont sous-employés, de même que le parc de machines.

Le processus, ensuite, est aisément prévisible. A la reprise, l'appareil de production doit être reconstitué en toute hâte pour satisfaire une demande exacerbée par le retard accumulé : les coûts explosent et sont encore portés à leur maximum supportable par des entreprises qui connaissent la fragilité des périodes favorables.

Cette absence de continuité empêche la rationa-

lisation d'une partie importante de l'appareil de production.

## Une organisation anarchique

Sont liés en effet par les mêmes intérêts des partenaires très divers : promoteurs, architectes, bureaux d'études et entrepreneurs. Comme le montre le rapport de l'Institut Battelle sur le logement à Genève (rapport capital pour la compréhension de l'industrie du bâtiment en Suisse) si ces différents corps de métier sont acculés sur le terrain à une inéluctable collaboration, celle-ci, faute de durée, ne mène pourtant pas à l'intégration minimum qui permettrait d'éviter les doubles emplois et les gaspillages. Engagés affaire après affaire, les intéressés ne retrouveront peut-être jamais le même vis-à-vis dans des conditions contractuelles comparables ne seront peut-être jamais sollicités dans le même type de travail : l'expérience acquise lors d'une unique occasion sera donc pour une bonne part perdue.

Un tel mode de production est inévitablement coûteux :

— coût social tout d'abord : les travailleurs les moins protégés, et en particulier les saisonniers, perdent leur emploi ;

— coût économique ensuite : toujours selon Battelle, la Suisse pratique des coûts de construction qui comptent parmi les plus élevés d'Europe ; les travailleurs en savent quelque chose, qui doivent consacrer à leur logement une part croissante de leur salaire.

Pour les petites et moyennes entreprises, l'opération est blanche : aux années difficiles succèdent des périodes fastes, tout au moins pour les survivants...

## Les planificateurs du gaspillage

Mais il y a les gagnants, ceux à qui profite la désorganisation !

Certains ont vu tout le bénéfice qu'ils pouvaient retirer de cette anarchie du marché, ce sont les entreprises générales appuyées sur le secteur bancaire.

En tant qu'entreprises générales, elles prennent en charge le processus de production du début jusqu'à la fin, évitent de cette façon tout gaspillage et aboutissent à un coût de production inférieur, souvent largement inférieur à celui des petites et moyennes entreprises. Jusque-là, rien d'inavouable ! Mais le système veut que, sur cette base, elles vendent cependant leur produit au prix du marché (celui des entreprises moins productives) et empochent la différence, laquelle constitue leur rente.

Allons plus loin dans le mécanisme. La nécessité du maintien des petites et moyennes entreprises n'apparaît pas que dans le processus de la formation des prix. Lors d'une récession, lorsque les prix baissent, la grande entreprise peut temporairement renoncer à sa rente, laisser fondre ses prix et éliminer par la faillite des concurrents moins solides. Elle conserve ainsi intact son appareil de production et accroît encore son avance lors de la reprise.

Plus le gaspillage d'un secteur est grand, plus est important le bénéfice que de telles entreprises retirent de leur rationalisation et de leur planification interne.



Comme le montre l'économiste américain Galbraith, dans « La science économique et l'intérêt général », cette division des tâches entre petites et grandes entreprises est une des constantes de l'économie de « marché » dans laquelle nous vivons, quel que soit le secteur considéré.

Dans le secteur du bâtiment, l'apparition de ces firmes dominantes est récente. Et dans notre pays plus qu'ailleurs. Mais, de récession en « crise », cette part encore modeste, va croissant.

Des entreprises comme Göhner et Mobag, outre les avantages que nous venons de voir, tirent des bénéfices supplémentaires de leurs liens bancaires. On voit en effet immédiatement les avantages que peuvent représenter de telles « relations » en période de restrictions de crédits, sans oublier que cette discrète préférence pourra s'étendre à tous ceux qui utiliseront les services de l'entreprise amie.

Note particulière à notre pays : les petites et moyennes entreprises appelées à disparaître en temps de crise ou même de stagnation, sont réparties dans toutes les régions du territoire, alors que les sociétés dominantes qui, à cette occasion, accroîtront leur pouvoir sont suisses alémaniques et principalement zurichoises. Après les secteurs mécaniques et métallurgiques, c'est donc le bâtiment qui tombera sous la coupe des entrepreneurs des bords de la Limmat (ce phénomène ne semble pas plus retenir l'attention de nos autorités que l'augmentation de la population étrangère au début des années soixante : le réveil risque d'être plus pénible encore...).

Coûts excessifs, super-bénéfices, licenciement régulier des saisonniers, voilà le cadre dans lequel s'inscrit l'industrie du bâtiment en temps normal. La facture, jusqu'à aujourd'hui, était payée par les seuls travailleurs et locataires.

Dans les circonstances actuelles, c'est l'économie nationale tout entière qui risque d'être victime de ce désordre. Un rapport du Vorort du mois de décembre signalait que depuis six mois la production industrielle était en recul et que la récession était là.

Diagnostic tenant en partie de l'intoxication ? Peut-être ! Mais si, de la récession à la crise le passage n'est pas obligatoire, il est cependant normal d'admettre que, vu l'état de l'économie mondiale, tout est désormais possible.

### Indice du coût de la construction de la ville de Zurich <sup>1</sup>

Groupes de dépenses	1972	1973	Variation
	%		
Gros œuvre	157,3	170,7	+ 8,5
Installations	117,9	137,4	+ 16,5
Aménagement			
intérieur	145,4	163,6	+ 12,5
Honoraires	110,2	121,9	+ 10,6
Total	146,3	160,9	+ 10,0

<sup>1</sup> Au 1er avril (1966 = 100).

Dans notre pays, les pouvoirs publics assurent plus du tiers du total des constructions. S'ils en viennent, eux aussi, à diminuer l'importance de leurs projets, ils ne pourront qu'accroître la crise du bâtiment qui, elle, ne manquera pas, étant donné l'importance des secteurs directement concernés (19,6 % du produit national brut) de se répercuter généralement.

### Des mesures anticycliques

Il est actuellement généralement admis parmi les spécialistes qu'en cas de récession ou de crise, la pire des politiques gouvernementales serait de prôner des économies à outrance et de se fixer sur l'équilibre des budgets. Et c'est précisément cette politique-là que l'on entend vanter dans tous les milieux autorisés helvétiques... Alors que tous les Etats industrialisés qui nous entourent, et qui sont jusqu'à nouvel avis affrontés à des situations semblables à la nôtre, ont mis sur pied des plans

anticyclique de relance du bâtiment, la Suisse, aux niveaux fédéral, cantonal et communal, adopte une stratégie qui va à l'encontre des diagnostics de ses voisins.

Dans ces conditions, vaut-il déjà la peine d'étudier les modalités d'une revigoration du secteur du bâtiment ?

Quelques lignes de force, tout de même !

L'action des pouvoirs publics ne devrait pas se limiter à une relance quantitative, viser seulement un volume de construction acceptable à moyen terme.

### Accent sur les besoins prioritaires

Pour avoir un effet durable, la politique des pouvoirs publics devrait agir également sur la demande et sur l'organisation même de l'industrie du bâtiment. Cela signifie tout d'abord que l'on mette l'accent sur les besoins prioritaires insatisfaits : logements populaires et investissements productifs à long terme tels que les usines d'épuration ou l'infrastructure des transports en commun (dans l'optique actuelle, on peut craindre de voir privilégier des investissements générateurs de gaspillage à moyen et à long terme, telle l'infrastructure routière).

L'action des pouvoirs publics doit tendre à assainir également les méthodes de production. Pour mettre fin au gaspillage, pourrait-on dire systématiquement, des moyens de production, tour à tour sous-utilisés puis sur-utilisés, l'Etat, s'appuyant sur l'ampleur de ses commandes, peut parvenir au même résultat que les entreprises générales au chapitre de la rationalisation, à cette différence près que les bénéfices obtenus seront acquis aux contribuables et aux locataires.

Des exemples concrets ? L'Etat doit garantir une charge de travail pluriannuelle à des entreprises, individuelles ou groupes d'entreprises, qui pourront ainsi planifier leur activité, baisser leurs prix

● SUITE ET FIN AU VERSO

## Crise dans le bâtiment (suite)

en conséquence et accepter une politique de modèles qui, selon Battelle, « incite le maître d'ouvrage, l'architecte, le bureau d'études, l'entrepreneur à former réellement équipe dès le stade de la conception ; ceci pour bénéficier d'économies au niveau des études et pour accroître l'efficacité lors de la réalisation ».

Une telle politique permettra la création d'entreprises, de groupes d'entreprises cantonaux ou régionaux qui auront les moyens de s'opposer efficacement à l'hégémonie zurichoise.

### ANNEXES DE L'EDITORIAL

## 1. Un marché difficile

L'an passé, au chapitre de l'avenir de la presse, des annonces signées « Action Liberté et Responsabilité » ne s'embarrassaient pas de fioritures ; elles proclamaient sans autre : « Les journaux vivent des recettes provenant des abonnements et des annonces, dans une proportion d'environ un tiers contre deux tiers. Par la publicité, l'économie de marché assure donc l'équilibre de la presse, sans pour autant mettre en question son indépendance ».

Autrement dit, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes capitalistes !

En réalité, comme on l'a vu lors de la dernière « Table ouverte » consacrée à l'aide à la presse, tous les journaux quels qu'ils soient luttent aujourd'hui pour surmonter des difficultés plus ou moins importantes. L'intéressant est de voir quels arguments sont invoqués pour fléchir les abonnés. Trois exemples choisis dans l'actualité récente.

En décembre, M. Emmanuel Gottraux, administrateur délégué et directeur de la publication de la « Gazette de Lausanne » s'adresse aux lecteurs de ce quotidien, fondé en 1798. Il note que la presse d'opinion a fait « les frais du détournement des annonceurs vers des journaux politiquement

Dans l'état actuel des forces et de l'opinion, un tel programme peut sembler relever de l'utopie : notre pays, s'il est entré dans une période difficile, paraît mal armé pour prendre le tournant esquissé ci-dessus, étant donné sa méfiance traditionnelle à l'endroit de l'Etat et des solutions planifiées ; mais dans un secteur aussi crucial que la construction, seules des solutions énergiques, et rompant avec le système établi, pourrait prévenir une recrudescence d'injustices particulièrement catastrophiques pour les milieux populaires.

neutres et, ceci aidant cela, de plus grande diffusion. La diminution des recettes de publicité a obligé les journaux d'opinion à restreindre leurs prestations rédactionnelles et partant, leurs chances de satisfaire un public diversifié. »

La conséquence « Le journal d'opinion ne peut espérer mieux que l'appui de ses lecteurs », et il est obligé d'envisager des accords de coopération avec des confrères (c'est ainsi que la « Gazette » coopère depuis 1970 avec « La Nouvelle Revue de Lausanne », depuis 1972 avec le « Journal de Genève », et dès 1974 avec un deuxième confrère genevois, « Le Courrier »). De nouvelles ouvertures ne sont pas exclues. Pourquoi ? « Sans ces accords, le journal qu'ils (les lecteurs de la « Gazette ») reçoivent, si nous voulions le faire seuls, représenterait plus du double de son coût annuel : il atteindrait près de 5 millions de francs. Comme il serait impossible d'équilibrer ces charges par une hausse du tarif et des recettes de publicité, il faudrait au moins tripler le prix de l'abonnement pour continuer à paraître. A 350 francs par an, conserverions-nous suffisamment de lecteurs pour intéresser encore quelques annonceurs ? En réalité, sans ces accords de coopération, la « Gazette de Lausanne » aurait déjà disparu.

Un autre cas, tout aussi caractéristique, celui d'un quotidien ayant le monopole de la presse quotidienne locale dans son canton (l'autre quotidien

est de langue allemande) : « La Liberté » (Fribourg).

Sans trop de fioritures M. H. Baeriswyl, administrateur délégué de l'Imprimerie et Librairie Saint-Paul S.A., adresse une lettre ouverte aux abonnés dans l'édition du 14 décembre 1974 pour expliquer pourquoi le prix d'abonnement a passé de 76 francs au 1er janvier 1974 à 89 francs au 1er janvier 1975 : les charges de l'entreprise croissent de 646 000 francs en 1975, ce qui représente une augmentation de 22 francs pour chacun des 29 272 abonnés ; la hausse du prix du papier coûtera 270 000 francs, celle des tarifs des agences de presse et des collaborateurs, 56 000 francs, celle des salaires du personnel rédactionnel, technique et administratif, 280 000 francs, les autres frais contribuant à cette explosion pour 40 000 fr. Une seule solution s'imposait donc : s'en prendre aux tarifs des abonnements et des annonces...

---

*Grâce à « La Suisse » nous connaissons deux tirages nouveaux qui complètent la liste des dix grands publiés dans le dernier DP. La « Neue Zürcher Zeitung » confirme son troisième rang avec 97 157 exemplaires et la « Tribune-Le Matin » progresse à 64 448 exemplaires. La lutte est donc vive aux abords du poteau des 100 000 exemplaires entre la « Neue Zürcher Zeitung », « 24 Heures » et la « National Zeitung »...*

---

Dans son numéro du 1er de l'an, « La Suisse », un des grands quotidiens romands, publie un message à ses amis. Est fait mention de la forte baisse de la publicité qui représente les deux tiers des recettes totales (confirmation de l'annonce de « Action Liberté et Responsabilité »). D'autres chiffres viennent étayer la démonstration : le papier coûtait 87 francs les 100 kilos le 31 décembre 1973, et il coûte 119 fr. 50 à partir du 1er janvier 1975.

Conséquence : le journal sera vendu 70 centimes dès le 1er février (80 centimes le dimanche).

Du quotidien d'information au journal dit d'opinion, toute une gamme d'arguments, mais une seule conclusion en définitive : la presse est tributaire des lois du marché, comme n'importe quel produit industriel.

## 2. « Solutions » socialistes

Dans tous les pays, la presse quotidienne officielle du Parti socialiste est malade. « Le Populaire » a disparu en France, il n'y a pas de quotidien socialiste important en Allemagne fédérale où le parti est depuis des années à la tête du gouvernement et « Le Peuple » a des difficultés en Belgique.

En Allemagne et en France, des hebdomadaires centraux, « Vorwärts », dans un cas, et « L'Unité », dans l'autre, commentent l'actualité. Dans les deux pays, le Parti socialiste édite un mensuel central qui, en principe, doit atteindre chaque membre. C'est « Combat socialiste » pour le PS et « Sozialdemokrat-Magazin » pour le SPD.

### De la formation au Portugal

« Combat socialiste » est un journal imprimé en offset. Le numéro de novembre 1974 (numéro 30) compte vingt-quatre pages. La page de garde est un dessin de propagande titré « Ensemble, luttons pour bâtir le socialisme ». Le numéro comprend un éditorial de Georges Sarre, un reportage sur l'avenir de la formation professionnelle, un article sur la politique du président de la République, quelques pages sur les luttes ouvrières, et spécialement sur la grève des travailleurs de Paris-Brune, deux pages de politique internationale consacrées à la journée d'un candidat travailliste en Grande-Bretagne et à un article de Rodolfo Crespo, secrétaire national du PS portugais, un dossier sur les accidents du travail, une note de formation sur l'inflation et divers autres textes dont un grand article de Jean-Pierre Chevènement.

### La formule du « Spiegel »

« Sozialdemokrat-Magazin » est, comme son nom l'indique, un magazine ayant l'aspect du « Spiegel », mais manquant un peu de spontanéité. Le numéro d'octobre 1974 met quatre sujets en évidence : la présence socialiste parmi les apprentis et parmi les écoliers, les salaires de misère dans le travail à domicile et un article du chancelier Helmut Schmidt préconisant une politique de stabilisation et de transformation des structures sans provoquer des situations douloureuses sur le plan social. Des échos, des arguments, font de ce magazine un bon « journal de paroisse ». Est-ce suffisant ?

### Difficile à réaliser en Suisse

A noter que tant l'Allemagne que la France permettent, par leur homogénéité linguistique, la publication d'un seul journal central; une telle entreprise, vu l'existence de plusieurs langues nationales, paraît difficilement concevable en Suisse.

## 3. Le poids des annonceurs

La presse traditionnelle perméable à certaines pressions des annonceurs ? On l'a entendu dans la bouche de participants à la « Table ouverte » sur la presse... Une chose est cependant de le mentionner en passant, et une autre de donner des exemples précis qui permettraient de faire vraiment le point !

Les auteurs (collectif né dans la section d'architecture de l'EPF-Zurich) de la somme parue sur les activités de l'entreprise générale Ernst Göhner S.A. sous le titre « Göhnerswil — Le capitalisme et la construction du logement » (parution en français à la librairie Adversaire à Genève) illustrent de façon assez saisissante ces influences occultes.

Après l'édition allemande de « Göhnerswil » et son lancement en librairie, la presse (bourgeoise) rend compte de l'ouvrage avec une certaine bienveillance.

Deux exemples :

— « Tages Anzeiger Magazin » (20 mai 1972) : « Les mécanismes qui font que les logements d'une telle qualité soient loués à tel locataire, à tel endroit, à tel prix n'avaient jusqu'à présent pas été examinés avec autant de précision ».

— « Neue Zürcher Zeitung » (17 juin 1972) : « Si l'on tient compte de la masse de matériaux exploitée par le collectif d'auteurs, certains aspects de la gestion de Göhner S.A., par exemple le choix des locataires, apparaissent pour l'instant sous une lumière plutôt trouble ».

Deuxième temps : Göhner S.A. fait donner l'artillerie lourde sous la forme d'une documentation polémique adressée à toute la presse. En substance, le ton est celui-là : « Les objectifs purement idéologiques du travail pseudo-scientifique apparaissent le plus nettement dans la théorie marxiste sur la valeur du terrain et la rente foncière. C'est là-dessus que se basent les « calculs de profits » absurdes auxquels nous opposons des chiffres objectifs ».

### Volte-face

Paraît alors une deuxième vague de commentaires dans les mêmes journaux qui avaient rendu compte du travail :

— « Tages Anzeiger Magazin » (15 juillet 1972) : « Quand les théories néo-marxistes sont aussi éloignées de la réalité, alors quelque chose en elles doit être pourri ».

— « Neue Zürcher Zeitung » (4 août 1972) : « Il s'avère que la brochure est tout sauf une analyse sérieuse du phénomène « Göhnerswil »; elle donne en certains points décisifs une image grotesque, déformée ou même totalement fautive de la situation ».

Pures coïncidences ? Exception sans doute ?



## La démocratisation au pilori

Dans le dernier « Bulletin patronal » (11 décembre 1974), sous le titre « Sélection inéluctable », je lis ces lignes :

« Le baccalauréat est en même temps un certificat de maturité et une clé ouvrant les portes de l'Université. A la suite de ce que l'on a appelé « la démocratisation de l'enseignement secondaire », le nombre des candidats à ce diplôme a considérablement augmenté. Les gymnases se voient souvent reprocher d'avoir abaissé le niveau des exigences posées à l'octroi du bachot, afin d'absorber cet afflux. La conséquence est de reporter sur l'Université l'obligation de choisir entre deux politiques : maintenir la haute qualité de l'enseignement, quitte à provoquer un grand nombre d'échecs, ou diminuer les exigences au risque de compromettre la valeur des études. »

Ce premier paragraphe me paraît une infamie, dans lequel tout ou presque est faux ou contestable.

De manière absolument gratuite, on y établit un rapport de cause à conséquence entre la « démocratisation » et la baisse (postulée) du niveau dans l'enseignement secondaire.

Qu'est-ce en effet que cette démocratisation ?

C'est l'effort entrepris pour ouvrir les portes de nos collèges non seulement aux fils de familles plus ou moins aisées, mais également aux fils de familles plus ou moins modestes, et parfois très modestes — entre autres en rendant gratuit cet enseignement. (Notons en passant qu'il ne l'est pas au niveau du gymnase.) Rien à voir entre cette démocratisation, qui ne préjuge nullement des exigences, ni des méthodes employées, et la baisse (qui reste à démontrer) du niveau des élèves. Personne n'a jamais prouvé en effet que les fils et les filles d'ouvriers ou de petits employés soient nécessairement plus bêtes que ceux des rédacteurs du « Bulletin patronal ».

Contestable également le rapport établi entre la « démocratisation » et l'afflux des élèves : la croissance démographique n'y serait-elle pas aussi pour quelque chose ?

Contestables encore ces « deux politiques » entre lesquelles l'Université aurait à choisir. N'y en aurait-il pas une troisième, qui serait de maintenir « la haute qualité de l'enseignement » (sur laquelle on pourrait d'ailleurs s'étendre) sans provoquer un grand nombre d'échecs ? La question mérite au moins d'être examinée.

Toutefois, poursuivons...

Toutefois, poursuivons, mais de ceci la semaine prochaine, si le lecteur le veut bien.

J. C.

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### Centenaire

« Alpina », organe de la Grande Loge suisse Alpina, a cent ans. On trouve ce mensuel dans les kiosques depuis le début de 1938, mais les acheteurs ne paraissent pas être nombreux.

Imprimée dans un format légèrement inférieur à l'A 4 normalisé, « Alpina » publie dans son premier numéro de cette cent-unième année un message du Grand Maître Paul Bauhofer, de Wein-

felden. Ce message est reproduit dans les quatre langues nationales. La revue contient aussi des notes sur le centenaire où nous apprenons que des éditions en langue française et en langue allemande ont existé jusqu'en 1895. Depuis lors il n'y a qu'une édition multilingue. Le cahier est complété par quelques articles sur la franc-maçonnerie et des informations sur la vie dans les loges suisses.

Les groupes féminins du POCH lancent un journal sous le titre « Emanzipation ». (Le sexisme existe donc dans les mouvements révolutionnaires !). Dans ce premier numéro, un essai d'ex-

plication de cette activité sectorielle, un plaidoyer pour l'autorisation de l'avortement, deux articles sur la situation des femmes étrangères en Suisse et des articles sur Cuba et le Frelimo.

Le développement de la propagande de ce nouveau parti, qui publie aussi des journaux locaux, est assez spectaculaire dans quelques villes de Suisse alémanique.

Les congrès féminins de Berne nous ont incité à feuilleter le magazine de la femme engagée pour la défense des femmes et des consommateurs, c'est-à-dire le « Schweizer Frauenblatt », créé en 1919. C'est en fait un journal qui contient une partie générale et des pages réservées aux associations féminines participant à son édition, l'Alliance des sociétés féminines, l'Association pour les droits de la femme, l'Union des femmes abstinentes et quelques autres.

L'effort de modernisation est patent, sans que cette publication soit devenue vraiment attractive, au moins dans son numéro de janvier 1975.

## Un électorat alléchant

Tous les partis représentés au Conseil national, à l'exception des mouvements nationalistes, avaient pris soin d'installer des stands d'information dans les couloirs du Kursaal de Berne pendant le congrès féminin du week-end dernier.

Avec des moyens limités chacun avait soigné la présentation. Si les libéraux offraient un verre de blanc et proposaient un concours, les démocrates-chrétiens proposaient un transport en car pour dialoguer avec des représentants du parti sur quelques sujets d'actualité; quant aux femmes socialistes elles présentaient entre autres des « projections lumineuses » du dessinateur Balz Baechi illustrant le thème du congrès. Les stands étaient tenus par des représentantes du parti prêtes à répondre aux questions des visiteuses.

Une offensive en règle pour séduire un électorat alléchant ou une tentative de « recyclage » des partis traditionnels ?